

Directions générales des services

Vos interlocuteurs : Mathieu LHERITEAU
Tél. : 02 54 90 35 45
Nos réf. : CL/MAARCH/2023D/4055



Madame Cécile DAUSSIN-CHARPANTIER
Chambre régionale des comptes
15 rue d'Escures
BP 2425
45032 ORLEANS Cedex

Blois, le 11 septembre 2023

Madame la Présidente,

Le contrôle commun des comptes et de la gestion de la Ville de Blois et de la Communauté d'Agglomération – Agglopolys ont permis à nos collectivités de formaliser l'important travail réalisé ces dernières années pour contribuer à l'adaptation de notre territoire au changement climatique. A ce titre, l'évolution du contenu de ce rapport jusqu'au rapport définitif transmis le 1^{er} septembre 2023 montre que le processus est continu et rapide. Nous avons donc déjà lancé le travail pour tenir compte des deux recommandations afin de les mettre en œuvre d'ici à septembre 2024.

Nous tenons à ajouter que ce rapport portant sur les politiques d'adaptation ne prend pas en compte l'ensemble de la taxonomie verte promue par l'Union Européenne. Ainsi, une activité est classée comme durable si elle correspond à au moins l'un des six objectifs que sont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, le contrôle de la pollution et la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Bien entendu, nos collectivités développent des actions dans l'ensemble de ces domaines. D'ailleurs, ces politiques seront au cœur du projet de territoire 2025 – 2040 d'Agglopolys.

Par ailleurs, nous tenons à ajouter que l'action de nos collectivités s'inscrit dans une organisation territoriale à deux autres échelles. En premier lieu, nos deux collectivités diffusent leurs pratiques à l'échelle pluri-EPCI au sein du Pays des Châteaux et du Syndicat intercommunal de l'agglomération blaisoise qui associe les deux communautés de communes voisines de Beauce – Val de Loire et du Grand Chambord.

Étendu sur le même périmètre que le SIAB qui porte le ScoT dont vous notez le caractère précurseur et dont la mise à jour à débiter, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux est un outil de coopération sur 4 sujets principaux :

- * La **contractualisation** avec les partenaires financiers que sont la Région Centre-Val de Loire, l'ADEME et l'Union Européenne,
- * L'accompagnement des communes et des intercommunalités sur la **transition énergétique**
- * La mise en œuvre d'une politique de **développement touristique**
- * La mise en place d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Parce qu'il n'y a pas d'adaptation des villes au changement climatique, sans adaptation de leur campagne environnante, le Pays des Châteaux est un outil de coopération à l'échelle « bassin de vie » qui permet un effet d'entraînement de l'ensemble du territoire.

Depuis 2016, le Pays des Châteaux propose un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Ce dispositif, financé par l'ADEME, permet d'apporter une ingénierie neutre dans les communes de moins de 10 000 habitants, qui sont bien souvent dépourvues de cette expertise en interne pour développer des projets de rénovation énergétique de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public...) mais aussi sur la mise en place d'énergies renouvelables. Naturellement, le CEP est en lien permanent avec les services des intercommunalités du Pays en charge des PCAET, ainsi qu'avec l'économiste de flux de la plateforme de services aux communes porté par Agglopolys.

Les élus du Pays des Châteaux ont également choisi de mettre en place depuis 2020 un service auprès des collectivités membres, afin de monter pour leur compte les dossiers de Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Par un conventionnement entre les collectivités qui le souhaitent et le Pays des Châteaux, des crédits complémentaires peuvent être obtenus pour financer les projets d'économies d'énergie.

Par ailleurs, le Pays des Châteaux s'est vu confier le pilotage de la politique touristique à travers des programmes tels que « Les Châteaux à Vélo » ou la création d'un Office de Tourisme unique sur le territoire (Blois-Chambord-Val de Loire) et l'instauration de la taxe de séjour à l'échelle des 3 EPCI membres. La stratégie touristique rédigée en associant les prestataires touristiques et les partenaires a été actualisée fin 2021, pour prendre en compte les nouvelles attentes des touristes et le choix de proposer un tourisme compatible avec les enjeux de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Il a notamment été décidé de développer plus fortement les itinérances douces (vélo, randonnée pédestre et équestre), d'accompagner les prestataires touristiques sur la qualité environnementale et le « slow-tourisme » et de mieux intégrer la Loire et les plans d'eau dans les circuits touristiques pour faire face aux canicules.

Enfin, officialisé par l'Etat et la Région Centre-Val de Loire en 2020, le Programme Alimentaire Territorial du Pays des Châteaux porté par le Pays des Châteaux est repris dans les PCAET portés par les intercommunalités. Les élus du Pays des Châteaux ont tenu à associer largement les forces vives du territoire à cette stratégie alimentaire, en appuyant la démarche sur un Conseil Local de l'Alimentation (CLA), qui comprend aujourd'hui plus de 200 représentants de structures, répartis en 9 collèges (élus, filières agricoles, transformation, distribution, consommation, tourisme, environnement, social/santé et influenceurs).

Parmi les cinq axes de la stratégie du PAT figure l'accompagnement de la transition alimentaire du territoire vers un modèle plus durable. C'est à ce titre qu'un diagnostic ClimAgri® a été porté en 2019-2020, permettant de fixer un cap pour une agriculture compatible avec les accords de Paris sur le climat pris lors de la Cop21. Ce diagnostic recommande notamment, d'ici 2050, d'atteindre 40% des surfaces agricoles en agriculture biologique (contre 5% aujourd'hui). Ce mode de production présente l'avantage de s'inscrire à la fois dans l'atténuation du changement climatique (réduction des gaz à effet de serre émis) et dans l'adaptation au changement climatique (préservation de la biodiversité, augmentation de la matière organique des sols...)

Pour atteindre cet objectif ambitieux, un projet a été mis en place pour accompagner les agriculteurs vers les pratiques agroécologiques, notamment la plantation d'arbres (haies ou agroforesterie) ou le développement de cultures de légumineuses, permettant de limiter les engrais de synthèse. L'accompagnement des agriculteurs concerne aussi des changements de pratiques pour limiter la consommation en eau.

Les filières biologiques locales sont également tirées par plusieurs projets coordonnés par le Pays des Châteaux tels que l'accompagnement de la restauration scolaire sur un approvisionnement plus vertueux, notamment dans un premier temps, au regard des objectifs des lois EGAlim et Climat et Résilience, mais aussi l'approvisionnement de l'aide alimentaire et enfin, la sensibilisation du grand public, notamment avec les Défis Familles à Alimentation Positive.

Le lien avec la Région est également stratégique à deux échelles. D'une part, nos collectivités sont particulièrement actives dans la rédaction des schémas régionaux. La mise à jour du SRADDET a ainsi pris en compte le travail porté par les syndicats mixtes porteurs des SCOT. D'autre part, la contractualisation financière à travers le Contrat Régionale de Soutien aux Territoires, représente 20,6 M€ sur la période 2018/2024 dont 15 M€ pour le territoire d'Agglopolys.

A travers ce dispositif, la Région finance divers projets d'aménagement du territoire proposés par les élus locaux en les orientant vers l'atténuation du changement climatique (création de pistes cyclables utilitaires, isolation de logements sociaux ou du patrimoine des collectivités, rénovation de l'éclairage public, soutien de l'agriculture biologique et des circuits courts alimentaires...), vers l'adaptation au changement climatique et vers la préservation de la biodiversité. Le CRST est notamment mobilisé pour le projet sur le déversoir de la Bouillie.

Sur le CRST en cours, la Région demande à ce qu'au moins 15% de la maquette soit dédiée à des projets s'inscrivant dans la transition énergétique et qu'au moins 5% de la maquette soit orientée sur la préservation de la biodiversité. Les élus du Pays des Châteaux ont choisi d'affecter 27% de la maquette à la transition énergétique et de consacrer 5,4% de la maquette à la biodiversité.

La Ville de Blois articule clairement ses actions entre objectifs stratégiques du plan de mandat sur l'adaptation au changement climatique et les projets opérationnels (dont les aménagements de la rue du Bourg Neuf et de l'avenue de Châteaudun, la micro-forêt rue Monge, la gestion du parc de l'Arrou, l'aménagement du parc urbain dans le secteur gare sur l'ancien site de l'usine à gaz). Cela démontre l'engagement fort de la ville dans la mise en œuvre d'actions opérationnelles concrètes sur le territoire. Actions structurées d'un point de vue budgétaire à la fois sur des autorisations de programme et sur des crédits infra-annuels récurrents.

Cette adaptation des espaces publics de la Ville intègre dès la conception des nouveaux espaces, de nouvelles modalités de gestion garantissant leur bonne tenue dans le temps. Qu'il s'agisse de la conception ou de la gestion ultérieure, la déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques repose sur une ingénierie territoriale interne en capacité de suivre et de mettre en œuvre.

Cette mise en œuvre des actions concrètes est synthétisée dans le bilan à mi-mandat de la Ville publié dans le Blois Mag du mois de septembre et permet de répondre pour partie à la question d'un suivi des programmes de végétalisation et désimperméabilisation.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos respectueux hommages.

Le Président d'Agglopolys
et du Pays des Châteaux



Christophe DEGRUELLE

Le Maire de la Ville de Blois
1^{er} Vice-président de la Région



Marc GRICOURT

